



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
Nombre de votants : 27  
Nombre de présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,  
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoints au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Secrétaire de séance : Hervé POTEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**2026-36 Désignation des délégués au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France**

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte constitue le projet du parc naturel régional.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Le Syndicat mixte a pour objet de procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la Charte.

Il est administré par un comité syndical composé de délégués de la Région Hauts-de-France, de la Région Ile-de-France, du Département de l'Oise, du Département du Val d'Oise et des 70 communes adhérentes au Parc naturel régional.

Chaque commune est représentée par un élu municipal, désigné par le Conseil municipal. Un suppléant est également désigné afin de remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Un délégué titulaire : **Hervé POTEAUX**

Un délégué suppléant : **Daniel METIVIER**

Pour Extrait Conforme,  
A Verneuil-en-Halatte, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

**Le Maire,**



**Philippe KELLNER**

